



Délibération 2025-526

Grille tarifaire de prestations de service du SMANM

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Lundi 22 décembre 2025

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni lundi 22 décembre 2025 à 10 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jacques Prévert (et non salle Jean-François Millet), en présentiel et par visioconférence sur convocation du 12 décembre 2025 expédiée par courriel du 12 décembre 2025.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BRUNAUD-RHYN.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	4	4	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

SMANM

M. Guillaume HEDOUIN

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie - Président du

conseiller régional - Région Normandie

Membres titulaires :

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

Mme Nathalie PORTE

en visioconférence

conseillère départementale – canton Avranches

conseillère régionale – Région Normandie

Membre suppléant :

Mme Dany LEDOUX

en présentiel

conseillère départementale – canton Quettreville-sur-Sienne

Membres suppléants :

Mme Frédérique BOURY

Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

M. Antoine JEAN

M. Quentin LAGALLARDE

en visioconférence

conseillère départementale - canton Les Pieux

conseillère départementale - canton Bréhal

conseiller régional

conseiller régional

EXCUSÉS

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

conseillère départementale – canton Agon-Coutainville

Vice-Présidente du SMANM

M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental – canton Avranches

Mme Marie Pierre FAUVEL

conseillère départementale – canton Condé-sur-Vire

M. Gilles LELONG

conseiller départemental - canton Cherbourg en Cotentin5

Mme Marie-Hélène ROUX

conseillère régionale – Région Normandie

M. Yvan TAILLEBOIS

conseiller départemental – canton Granville

.../...

Grille tarifaire de prestations de service du SMANM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté aux membres du comité syndical rappelant que l'accompagnement apporté par les services du SMANM est devenu progressivement de plus en plus conséquent au regard de l'accroissement des formalités douanières dans le cadre des relations commerciales Jersey-France post-Brexit et qu'il conviendrait, à ce titre, d'apporter un service payant aux entreprises commerciales opérant dans un but lucratif ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

- **Se prononce favorablement pour la mise en place d'une tarification des prestations réalisées par les agents du SMANM dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques souhaitant développer leurs activités commerciales ;**
- **Reporte à l'examen d'un prochain comité syndical les modalités de tarification, afin d'également inclure une tarification sur la base du coût horaire réel du ou des agents intervenants.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès de la présidente du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr